

Réunion du Conseil de l'ED 3LA
Mardi 25 novembre 2025
Salle BEL. 304
Compte-rendu

Présent-es : Heike BALDAUF-QUILLIATRE (Lyon 2, ICAR) ; Aurélie BARRE (Lyon 3, CIHAM) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE) ; Judith BOUCHET (doctorante, UJM, ECLLA) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon 2, HISoMA) ; Shahi DHERKY (secrétariat ED 3LA, Lyon 2) ; Pierre FARGETON (UJM, IHRIM) ; Olivier FERRET (Lyon 2, IHRIM) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Marie-Agnès GAY (Formations transversales ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Denis JAMET-COUPÉ (Lyon 3, CEL) ; Caroline JULLIOT (Lyon 3, Marge) ; Céline LATHUILLÈRE (secrétariat ED 3LA, Lyon 3) ; Julia MALLET (doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Laure MICHEL (Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Lena OSTY (doctorante, Lyon 3, IETT) ; Claudia PALAZZOLO (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2) ; Maïa PONSONNET (Lyon 2, DDL) ; Pascale TOLLANCE (directrice ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Marine TOTOZANI (directrice adjointe ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Michèle VIGNAUX (Lyon 2, LCE) ; Séverine WOZNAK (Lyon 2, CeRLA)

Excusé.es : Luc ANGELINI (Villa Gillet) ; Éric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IHRIM) ; Olivier BARA (remplacé par Olivier Ferret) ; Cécile DAVRIEUX-DE-BECDELIEVRE (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Marie-Apolline JOULIÉ (doctorante, ENS) ; Soline PESTRE (doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Jean-Christophe STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon) ; Anne VERJUS (ENS, Triangle)

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

1. Modification à apporter à la composition du Conseil (avenant à apporter au Règlement intérieur)

Le Conseil de l'ED 3LA compte parmi ses membres permanents le CERCC (Centre d'Études et de Recherches comparées sur la Création), unité de recherche créée en 2010 et ayant pour seule tutelle l'ENS. Par la volonté de la Présidence de l'ENS de Lyon, la dissolution du CERCC a été prononcée cette année et l'unité n'existera plus après le 31 décembre 2025. Raphaël Luis, son dernier responsable, a été invité à la réunion du Conseil, mais n'a pas pu être présent. Les doctorant.e.s du CERCC ont été d'ores et déjà rattaché.e.s à l'IHRIM.

Notre ED doit prendre acte de cette décision qui laisse un siège vacant au Conseil à partir du 1^{er} janvier 2026. Pour pourvoir ce siège, Pascale Tollance, la nouvelle directrice, fait au Conseil une proposition qui émane de la concertation qu'elle a eue avec Philippe Meunier, directeur de l'ED 3LA jusqu'au 31 août 2025. Elle suggère que l'ED accueille le CIHAM comme membre permanent avec voix délibérative. Depuis plusieurs années, Aurélie Barre, représentante du CIHAM à l'ED, siège aux réunions du Conseil et de la Commission doctorale. Elle s'est impliquée aussi dans les campagnes des CDU. Il faut noter par ailleurs qu'en 2024-25, il y avait 10 doctorant.es du CIHAM inscrit.es à l'ED 3LA (contre 5 de Triangle, par exemple, autre candidat potentiel).

Une fois donnés ces éléments d'information, il est proposé de mettre la proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

2. Informations diverses

1 – Demandes de détachement

Pascale Tollance signale qu'elle a été alertée, avant même de prendre la direction de l'ED, que deux doctorantes ayant obtenu un CDU lors de la dernière campagne (juillet 2025) s'étaient vu refuser par leur rectorat de rattachement le détachement dont elles avaient fait la demande. Émilie Monneron-Radisson, agrégée de lettres, et Emma Corbet, lauréate du CAPES, sont rattachées au laboratoire Passages XX-XXI et sont inscrites respectivement sous la direction de Laure Michel et de Mathilde Bombart. Elles ont été invitées à faire un recours qui a été appuyé par la direction de thèse, la direction du laboratoire, la direction de LESLA, la direction de l'ED 3LA ainsi que par la présidente de l'Université Lyon 2. Elles ont appris la dernière semaine d'août que ce recours était refusé, à la suite de quoi elles sont toutes deux décidées de démissionner de l'Éducation Nationale. Laure Michel précise qu'un long laps de temps s'est écoulé avant que ces démissions ne soient acceptées, augmentant l'anxiété dans laquelle les doctorantes étaient plongées.

Dans les deux cas, le stage avait été effectué suite à l'obtention du concours, mais il n'est pas certain que le détachement aurait été accepté, si tel n'avait pas été le cas. Laure Michel et Pascale Brillet-Dubois précisent que d'après les échanges qu'elles ont pu avoir avec le rectorat, il faut s'attendre désormais à ce que la rectrice reste inflexible, tout particulièrement si l'année de stage a été faite après le concours (et même si l'on a choisi d'être TZR).

Plus que jamais la question se pose de savoir si l'on peut encourager nos étudiant.es à passer l'agrégation. Mais par ailleurs comment ne pas les y encourager lorsqu'on sait à quel point les chances de trouver un poste dans l'enseignement supérieur sont restreintes ?

2 – Prix de thèse Lyon 2

Réunion pour le prix qui a eu lieu le mardi 18 novembre 2025

Pascale Tollance a le plaisir d'annoncer au Conseil que l'ED 3LA a obtenu l'un des trois Prix de thèse Lyon 2 pour l'année 2025. A l'issue de la réunion du jury qui s'est tenue le 18 novembre 2025, il a été décidé de récompenser Raphaëlle BLIN (Discipline Musicologie et études théâtrales, IHRIM) pour sa thèse intitulée « Opéra et mémoire : Prendre position face au passé. Réappropriation et réintégration du passé dans *Lohengrin* et *Parsifal* en Allemagne des années 1960 au début du XXI^e siècle ». Ce travail a été mené sous la double direction d'Emmanuel Reibel (ENS, IHRIM) et de Marianne Silhouette (Paris Nanterre).

Lawrence Gasquet a de son côté le plaisir d'informer le Conseil que le Prix de thèse de Lyon 3 en SHS a été décerné cette année à l'ED 3LA (parmi 4 écoles doctorales). La lauréate, Mme Fanny BOUTINET, a été récompensée pour sa thèse intitulée : « Les «Mémoires féminins» du XVII^e siècle : la fabrication d'une catégorie littéraire », effectuée sous la direction de Mme Mathilde Bombart, professeure à l'Université Lumière Lyon 2.

3 – Élection des représentant.es des doctorant.es : appel à candidature

Le mandat des représentant.es des doctorant.es élu.es au Conseil de l'ED 3LA arrive à échéance à la fin de la présente année civile. Celles et ceux qui souhaiteraient les remplacer, pour un mandat de deux ans, sont prié.es d'adresser à la directrice de l'ED (pascale.tollance@univ-lyon2.fr) une déclaration de candidature accompagnée de leur curriculum vitae mis à jour **avant le 7 janvier 2026**.

Le règlement est rappelé pour la circonstance.

En vertu du règlement intérieur de l'ED, seul·es sont électeur/trices et éligibles les doctorant·es effectivement inscrit·es (inscription pédagogique sur ADUM et inscription administrative auprès du centre d'inscription de l'établissement) pour l'année 2025-2026.

5 sièges sont à pourvoir, ainsi répartis : Lyon 2 (2 sièges), Lyon 3 (1 siège), UJM (1 siège), ENS de Lyon (1 siège) ; le scrutin s'effectue par établissement (les doctorant·es d'un établissement votent pour les candidat·es de cet établissement).

Le mandat de deux ans est renouvelable une fois.

A noter : le CV demandé est un document académique indiquant au minimum le nom, l'établissement d'inscription, l'unité de recherche de rattachement, le sujet de la thèse de doctorat ainsi que les travaux universitaires effectués dans le cadre du parcours doctoral. Il n'est pas nécessaire que s'y trouvent l'adresse personnelle et la photo du/de la candidat·e. En revanche, s'il/si elle est élu·e, le/la candidat·e s'engage à fournir une adresse électronique à laquelle il sera possible de lui écrire, adresse qui figurera sur le site de l'ED pendant la durée de son mandat.

Le calendrier suivant est proposé :

Un appel à candidatures sera envoyé dès le lendemain de la réunion du Conseil ;

Le dépôt des candidatures s'effectuera **entre le 26 novembre 2025 et le 7 janvier 2026** ;

La liste des candidat·es par établissement sera publiée sur le site de l'ED et affichée dans les secrétariats **le 7 janvier 2026** ;

Les CV des candidat·es pourront être consultés sur le site de l'ED à partir du **7 janvier 2026** ;

Le scrutin aura lieu en ligne sur l'application BALOTILO, **du lundi 12 janvier au mardi 19 janvier 2026** inclus ;

Les résultats seront proclamés lors de la rentrée solennelle de l'ED, le **mercredi 21 janvier 2026**.

Les DU sont invités à faire circuler l'information et à encourager les bonnes volontés.

4 – Visite HCERES

Pour rappel, la date retenue pour la visite HCERES de l'ED 3LA est **le jeudi 11 décembre 2025**.

Cette visite se déroulera en deux temps :

- de 12h45 à 13h45, un entretien se déroulera avec la direction. Philippe Meunier (ancien directeur) et Pascale Tollance (nouvelle directrice) représenteront conjointement la direction. Pour les adjoint·es, Éric Bordas, Lawrence Gasquet, Claudia Palazzolo représenteront respectivement l'ENS de Lyon, Lyon 3 et Lyon 2. L'UJM sera représentée conjointement par Marine Totozani (nouvelle directrice adjointe) et Gilles del Vecchio (ancien directeur adjoint). Il est précisé que le personnel d'appui à la recherche doctorale doit aussi être représenté : Shahi Dherky et Eva Modolo ont accepté d'assister à la visite pour Lyon 2, accompagnée par Céline Lathuilière, gestionnaire de l'ED pour Lyon 3. Le nombre des DU s'étant portés volontaires pour siéger est de 9 (Jean-Christophe Branger, Isabel Colon de Carvajal, Alvar de la Llosa, Pascaline Dury, Sibylle Goepper, Denis Jamet-Coupé, Marina Mestre, Laure Michel, Françoise Rose). Sera également présente la nouvelle responsable « Formations transversales 3LA », Marie-Agnès Gay.
- De 14h à 15h, le comité rencontrera un panel de doctorant·es. L'appel lancé et réitéré une semaine plus tôt a été bien relayé. Ce panel comptera 29 doctorants.

Aucune feuille de route ne nous a été donné. Il n'a pas été demandé à la direction de faire une présentation liminaire. Nous devons simplement nous tenir à la disposition du comité pour répondre aux questions qui nous seront posées.

Certains collègues demandent à recevoir la version du DAE qui a été envoyé au HCERES. Il est précisé que ce sera chose faite lundi 1^{er} décembre au plus tard.

5 – Rentrée solennelle

Pascale Tollance commence par présenter une proposition qui émane de la réunion de la Commission Formations qui s'est tenue fin septembre (pour rappel celle-ci est composée du bureau, des représentant.es des doctorant.es, et de la responsable « Formations transversales 3LA »). Le souhait a été formulé que cet événement soit plus resserré dans le temps et que la partie « présentation de l'ED » soit plus synthétique, chacun pouvant trouver sur le site de l'ED et sur ADUM les informations données oralement ce jour-là. Il est jugé en effet que le temps pris par la présentation de l'ED est au préjudice du temps de rencontre et d'échange que les doctorant.es aimeraient avoir entre eux ou avec les responsables à divers niveaux. Ce qui reste très apprécié est la conférence de la personnalité que l'ED choisit d'inviter.

Le Conseil est sensible à la proposition et favorable à la mise en place d'une nouvelle formule pour cette rentrée. Pascale Tollance propose de consacrer une heure de temps à la partie information, après quoi place pourra être faite à la conférence (l'ordre choisi pouvant être inversé).

L'invitée retenue cette année est Tatiana Calderón Le Joliff, professeure et chercheuse à l'Université Adolfo Ibáñez (Chili), spécialisée dans les études littéraires frontalières et migratoires et la poétique comparée (français, espagnol, anglais).

Mme Calderón fait partie de la promotion 2025-26 du Collegium de Lyon et Pascale Tollance a pu la rencontrer lors de la présentation de la promotion en octobre.

Son projet s'intitule : « Corpographèses dans la littérature de migration : les Amériques (2000-2020) ». Le descriptif du projet de cette collègue, tel qu'il apparaît sur le site du Collegium, est présenté aux membres du Conseil :

« L'objectif principal de cette recherche est d'expliquer, dans une perspective comparatiste, les différentes corpographèses se manifestant dans la littérature contemporaine de la migration (2000-2020), produite dans les espaces francophones, anglophones et hispanophones des Amériques (Québec, États-Unis, Mexique, Chili). Cette comparaison cherche à favoriser un dialogue continental sur des phénomènes analogues déployant néanmoins un large éventail de représentations et d'expériences corporelles. Dans le contexte d'une mondialisation qui stimule les flux migratoires tout en dénaturant les corps des migrants, les corpographèses tendent à représenter un corps réifié, inhabité, dépouillé de sens et de langage. Le corps migrant se déplace dans un espace frontalier caractérisé par son aspect hétérotopique, panoptique, carcéral et infernal, dans lequel ses affects sont niés, mais persistent dans une tentative de connexion émotionnelle avec d'autres corps. La violence appliquée au corps du migrant trouve un corrélat dans la présence du témoignage offert par le texte littéraire. »

Au titre des innovations, il est suggéré qu'un.e ou deux doctorant.es jouent le rôle de discutantes.

Émane finalement l'idée au sein du Conseil que lors de la présentation initiale d'une heure, un partage d'expérience (par un.e ou deux docteur.es) soit prévu. Chacune de ces interventions durerait au maximum 10 minutes.

6 – Doctoriales 2026

Soline Pestre, doctorante de Passages XX-XXI qui sera à la tête du comité d'organisation des doctoriales 2026, s'est excusée de ne pouvoir assister à la réunion du Conseil, étant retenue à Chambéry où elle enseigne.

Elle a transmis à Pascale Tollance les principales informations que l'on peut donner à ce stade.

Pour la troisième année consécutive, le Musée des Beaux-Arts de Lyon accepte de nous recevoir pour cet événement, ce dont nous nous réjouissons.

Les dates proposées sont les 10 et 11 juin (le 10 juin pouvant se dérouler dans l'auditorium et le 11 juin « en déambulation », selon le format des années précédentes).

Il n'y aura pas cette année d'exposition au musée à ces dates, et donc pas possibilité de nous relier à l'actualité du Musée. A partir de cela deux propositions sont envisageables et seront examinées par le comité d'organisation que Soline Pestre formera dès que les dates seront validées par le Conseil :

- Concevoir les doctoriales en lien avec une importante exposition sur le thème de la collection, organisée au MBA en partenariat avec le Centre Pompidou, qui débutera en septembre. Le MBA va notamment accueillir le Mur d'André Breton à cette occasion. M. Stuccilli a indiqué par ailleurs que des salles du MBA actuelles avaient déjà des œuvres pouvant être rattachées à cette thématique, ce qui pourrait justifier son adoption anticipée comme thème des doctoriales.

- Il est également possible de choisir un thème plus large et de profiter de l'ensemble des collections du MBA. Les doctorant-e-s auraient ainsi toute liberté de s'emparer des œuvres qu'ils jugent pouvoir mettre en lien avec leurs travaux.

Les dates sont validées par le Conseil. Un mail pourra ainsi être diffusé par Soline Pestre pour lui permettre de constituer le comité d'organisation.

7 – Budget et évolution des demandes de financements

Pascale Tollance commence par communiquer le chiffre que lui a transmis la DRED pour le budget global qui était celui de 2025 = **28 482 euros**

Or le lendemain de la réunion du Conseil, un message de Gérard Scorletti, directeur du Collège doctoral, nous apporte une information sur les dotations pour 2026. Le chiffre annoncé est de **28 824 euros pour 2026** (mais le tableau porte aussi l'indication du budget 2025. Le chiffre indiqué ici est **30 240 euros**).

Une clarification sur les chiffres transmis par la DRED la veille du Conseil sera donc demandée.

En attendant, l'information (fiable) transmise par le collège doctoral nous amène à constater que la baisse de la dotation de 4,7% de l'ED 3LA est la plus importante de toutes celles que subissent les ED du site.

Pascale Tollance informe les membres du Conseil qu'elle a veillé, en programmant **les formations 2025-2026**, à ce que le budget global reste dans la limite de celui des années précédentes (8000 euros). En l'état actuel des choses, il avoisine plutôt les 7000 euros.

Cette précaution risque néanmoins d'être insuffisante au vu de l'augmentation constante des demandes de financement pour les missions personnelles.

En effet les sommes engagées pour les missions au moment du changement de direction (début septembre) étaient de **17 452 euros**.

Depuis le 1^{er} septembre, l'ED a été sollicitée pour 11 autres missions. La somme totale engagée pour ces missions est de **2 582 euros**.

Le total pour le poste « Missions » à l'année serait ainsi de **20 024 euros** tandis que le soutien aux manifestations pour 2025-2026 s'élève à **1 650 euros**.

Si l'on considère que la partie organisation d'événements et frais de bouche dans le poste « Prestations » (rentrée solennelle /doctoriales/campagne des CDU) est d'environ **3 500 euros**, il semblerait bien que nous vivions au-dessus de nos moyens.

Il est possible d'envisager de ne pas ouvrir une des formations transversales s'il s'avère qu'il y a trop peu d'inscrits.

La question qui se pose également est de savoir si nous n'allons pas devoir revoir la grille des sommes maximales que nous accordons aux financements des missions si nous voulons pouvoir répondre à toutes les demandes que nous recevons de janvier à novembre.

3. Formations transversales 3LA

Ce point débute par la présentation de la nouvelle responsable « Formations transversales 3LA », Marie-Agnès Gay, professeure de littérature américaine à Lyon 3, qui succède à Sibylle Goepper.

Pascale Tollance rappelle brièvement les ajustements qui ont dû être trouvés pour pouvoir maintenir en partie l'offre de formations spécifiques à 3LA suite à l'augmentation considérable des coûts qui a été imposée à l'ED.

Dès le mois de juillet, la Commission Formations avait formulé des propositions et notamment celle d'instaurer un système de rotation parmi les formations existantes les plus plébiscitées. Les interventions des doctorantes et leurs retours d'expérience lors de cette réunion avaient permis de dégager des priorités. La question de conserver la formation FILL, coûteuse et suivie par 5 doctorant.es seulement en 2024-25, s'est posée. Il est apparu néanmoins que supprimer cette formation et, avec elle, le partenariat avec la Villa Gillet n'était pas judicieux. L'idée est venue alors de ne proposer cette formation que tous les 3 ans. Ainsi n'est-elle pas programmée pour 2025-26, mais sera à nouveau ouverte en 2026-27.

La réunion de la Commission Formations de septembre a décidé que les deux formations généralistes à proposer cette année seraient « Bibliographie et référencement » (10h) et « Écris court » (15h au lieu de 21h). Il est apparu dans un deuxième temps que notre budget nous permettait de proposer également la formation « Écris long », à condition de passer là aussi de 21h à 15h.

Nous avons la chance cette année de pouvoir offrir de nouvelles formations grâce à deux collègues qui ont choisi d'inclure une ouverture sur la formation doctorale dans leur projet ANR. Il s'agit de Zoé Schweitzer, professeure à l'UJM, membre de l'IRHIM, et de Marie-Jeanne Zenetti, maîtresse de conférences HDR à Lyon 2 et membre de Passages XX-XXI.

Pascale Tollance donne la parole à Marie-Agnès Gay qui présente brièvement ces deux formations.

- Dans le cadre de l'Institut ARTS et de la Graduate+ School, Zoé Schweitzer propose d'associer les doctorant.es de 3LA à la quatrième édition du « Canon sur les Planches » qui vise à interroger les œuvres du patrimoine dans le double éclairage offert par leurs mises en scène contemporaines et par l'actualité de la recherche. Les deux partenaires de cette formation sont cette année la Comédie de Saint-Étienne et l'Opéra de Lyon. Il s'agit de choisir dans la programmation de l'une et l'autre une œuvre du répertoire et d'organiser une rencontre pour chacune associant celles et ceux qui ont œuvré à la création du spectacle (metteurs en scène, acteurs par exemple) et des chercheurs spécialistes du champ artistique (littératures, musique, théâtre, scénographie etc.). On demandera aux doctorant.es un compte rendu écrit de l'une des rencontres, ou des deux, qui problématise l'enjeu du « canon ».
- Marie-Jeanne Zenetti propose quant à elle de mettre en place deux formations. La première, « Chercher avec la parole des artistes », est une formation à la pratique de l'entretien, qui permettra aux doctorant.es, grâce à un travail par petits groupes, de produire un entretien avec un.e artiste de leur choix. La seconde formation s'intitule « Formation à la médiation scientifique : création d'un podcast ». Il s'agira d'accompagner les doctorant.es, par petits groupes, dans la production, la préparation, l'enregistrement et le montage d'un épisode de podcast scientifique, en lien avec le projet de Marie-Jeanne Zenetti sur les sujets sensibles. La partie technique pourra être assurée soit par Lyon 2, soit par la MSH.

Les descriptifs complets de ces formations ont été mis sur ADUM.

Par ailleurs un courrier a été envoyé au mois d'octobre à tous les doctorants et doctorantes pour leur expliquer comment allaient s'organiser la nouvelle offre de formations 3LA et le principe de rotation qui avait été adopté.

4. Questions sur la césure + deux demandes de césure à examiner

Il est rappelé que ce dispositif de la césure embarrasse bien le Conseil depuis des années car le Conseil n'a quasiment jamais pu répondre favorablement aux demandes qui lui ont été adressées. Il y a certes souvent méprise de la part des doctorant.es et des encadrant.es eux-mêmes, mais force est de reconnaître que le texte ministériel laisse une marge d'interprétation.

La présentation du dispositif est accessible sur le site de l'ED à l'onglet *Parcours Doctoral* >>> *Césure* :

<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article138>

Il est rappelé sur cette page que ce dispositif a été mis en place par un arrêté du 25 mai 2016, mais aussi que l'arrêté du 18 mai 2018 précise les règles l'encadrant.

Pour retrouver l'intégralité de l'arrêté de 2018, on peut se reporter à l'onglet « Textes réglementaires » sur le site :

http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/joe_20180520_0115_0027.pdf

Comme les questions qui reviennent à tous les niveaux au sujet de la césure portent essentiellement sur les motifs qui peuvent permettre à un doctorant ou une doctorante de solliciter une césure, voici la partie de l'arrêté qui les précise :

« Art. D. 611-16. – La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- 1 - Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2 - Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3 - Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4 - Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur. »

Sur la page du site, il a été jugé utile de souligner certains points de l'arrêté ou d'ajouter quelques précisions (cf *NB*) :

L'avis de l'ED se fonde sur la prise en compte des **critères** suivants :

- la demande, qui demeure « exceptionnelle », doit être « motivée » par la présentation d'un projet du/de la doctorant·e qui est incompatible avec la poursuite normale de la formation doctorale pendant la période concernée. Le dépôt d'une demande de césure ne saurait donc être envisagé comme un moyen de faire avancer les recherches relatives à la thèse au cours de cette période non comptabilisée dans la durée de la thèse ;
- le texte n'imposant pas de cadre plus précis, les projets les plus divers sont possibles, qu'ils soient d'ordre professionnel (sous réserve qu'ils ne relèvent pas des activités scientifiques liées à la thèse) ou personnel ;
- les avis favorables du/de la directeur/trice de la thèse *et* du/de la directeur/trice de l'unité de recherche de rattachement sont requis pour que l'ED émette un avis favorable.

NB :

- en dernier ressort, la décision est prise *par l'établissement d'inscription*. Dans la pratique, une période de césure peut difficilement être accordée lorsque la thèse entre en régime dérogatoire, notamment pour les thèses à temps partiel (après la 6^e inscription) ;
- en tout état de cause, l'obtention d'une période de césure se justifiant par un projet incompatible avec le travail doctoral, aucun dépôt de thèse ne peut logiquement intervenir pendant ni même immédiatement à l'issue de cette période ;
- le dispositif de césure *ne concerne pas* les cas de figure ouvrant la possibilité à une prolongation de la durée de la thèse mentionnés dans l'arrêté (art. 14) : reconnaissance d'une situation de handicap ; congé de maternité ou de paternité ; congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption ; congé parental ; congé de maladie d'une durée supérieure à quatre mois consécutifs ; congé d'une durée au moins égale à deux mois faisant suite à un accident du travail.

A l'examen de tous les documents qui portent sur la césure, il est à noter qu'un seul introduit une ambiguïté potentielle par l'ajout au titre des motifs qui peuvent être invoqués la formule « pour tout autre projet personnel du/de la doctorant·e ». Il s'agit du formulaire de demande de césure (que l'ED ne peut modifier). Cela est particulièrement gênant car c'est souvent à ce document que se réfèrent les postulants. Cette question va donc sans doute revenir à l'ordre du jour.

Après discussion, le Conseil examine les deux demandes présentées cet automne :

- celle de Mickaël Vidal, inscrit à l'UJM sous la direction de Pierre Fargeton (IHRIM). Actuellement enseignant de piano en Fonction Publique Territoriale, M. Vidal souhaite suspendre sa thèse durant une année scolaire pour pouvoir présenter le concours d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique spécialité piano.

- celle de Thomas Humblin, inscrit à l'ENS, sous la direction de Christophe Cusset (HISoMA). Après avoir bénéficié pendant trois ans d'un contrat doctoral, M. Humblin est TZR dans l'Oise depuis cette rentrée. Son service de quinze heures, réparti sur deux établissements ne lui laisse pas un instant pour travailler sur sa thèse.

Les membres du Conseil décident que pour M. Vidal, il s'agit d'un projet personnel indépendant de sa thèse qui lui permet de sécuriser son avenir personnel. Pour M. Humblin, ne peut-on pas considérer cette année comme « une expérience en milieu professionnel » ? Sans être absolument certains que ces projets entrent dans le cadre prescrit, les membres du Conseil décident de rendre un avis favorable, sachant que la décision revient à la présidence de chaque établissement.

5. Questions diverses

Un certain nombre de points sont abordés qui pourront faire l'objet d'une validation lors de la prochaine réunion du Conseil :

- Proposition est faite de rendre obligatoire la validation du module « Éthique de la recherche » dès la première année.
Cette obligation pourrait être inscrite en divers lieu du site et sur le formulaire de demande d'inscription.
- Sur le formulaire d'inscription en thèse, on pourrait prévoir de demander aux doctorant.es d'indiquer s'ils ou elles ont déjà été inscrit.es ou non en thèse – et notamment à l'ED 3LA.

Plusieurs membres du Conseil souhaitent que l'on fixe déjà :

- La date du prochain conseil : tout le monde s'accorde sur le **3 mars à 9h30**
- Le calendrier de la prochaine campagne des contrats doctoraux.
La proposition suivante est retenue :
 - Date limite de dépôt : **le 15 juin**
 - Date limite de la réunion d'admissibilité pour tous les établissements : **le 29 juin.**
Il est rappelé que chaque directeur.rice -adjoint.e organise à la date qui lui convient la réunion qui lui permettra de sélectionner les candidat.es admissibles pour son établissement. Néanmoins une concertation entre la direction et les directions adjointes de l'ED doit avoir lieu pour fixer l'ordre de passage pour les auditions. Cette concertation se tiendra **le 29 juin après-midi.**
 - Les oraux auront lieu les **6 et 7 juillet.**